



RER NG

Les premières formations ont commencé, mais il y a encore des questions et des problèmes « techniques » que nous essayons de régler.

Nous allons essayer dans ce tract de vous faire un point sur l'avancement et les interrogations que vous pouvez avoir.

Premièrement, les 3 OS ont réclamé et obtenu que les agents soient payés en détachement lors de la formation de 5 jours. Il y a aura, comme pour la Régio, un 6ème jour de formation ultérieurement sur des sujets techniques qui peuvent poser problème. Lors de votre premier train, si vous le souhaitez, vous pourrez être accompagnés.

Une première version du GDI est disponible avec très peu de pannes reprises, la version « complète » ne devrait pas être terminée avant avril 2025. Donc en attendant, nous devons utiliser le GDA.

Pour l'instant, la TVE (caméras de la rame) n'est pas disponible suite à un problème d'autorisation administrative... En attendant, nous utiliserons la TVSE (semi embarquée) comme pour la Z2N (avec les antennes). L'autorisation devrait intervenir courant avril 2025. Le nettoyage des caméras de la rame est prévu au contrat pour éviter de reproduire les problèmes récurrents que nous connaissons sur les Régio 2N.

La VI fonctionne différemment, il ne sera pas possible d'anticiper les zones de vitesse. En effet, la VI est en fonction même quand la traction est coupée. La direction ne reviendra pas en arrière car, pour elle, c'est plus sécuritaire. Nous pensons que nombre d'entre nous vont avoir des difficultés car on ne change pas, comme cela, des habitudes de travail qui sont en place depuis des années.

Les tests du «baissez panto automatique» se sont bien passés en UM (en US, il y aura sûrement un sujet à traiter). Il est toujours nécessaire de baisser les pantos pour passer les sectionnements mais cela devrait être réglé pour la mise en service commerciale.

Limitation de vitesse RER NG

La limitation à Cesson devrait être levée après des travaux, semaine 17 en 2025.

La limitation sur la branche MAL nécessite des travaux qui ne sont pas encore prévus.

Aucune info sur la limitation dans le secteur de PNO.

Enfin nous avons demandé que des modifications soient réalisées sur certains sujets « techniques » sans avoir de réponse positive à ce jour

- La possibilité comme sur la Régio 2N de savoir si l'assistance porte est active d'un coté lors d'un arrêt sans ouverture de porte.
- Lors de la relève, que le numéro de CP figure automatiquement dans l'ATESS comme sur la Régio; à l'heure actuelle, nous devons retaper notre numéro de CP.
- Modifier le mode W car, pour l'instant, il ne fait que baisser la luminosité de l'éclairage et n'empêche pas l'ouverture des portes de l'extérieur.
- La condamnation des portes est un gros sujet. Il est impossible de condamner les portes de l'intérieur même avec la combine du SAI comme sur Z2N... Cela obligera donc obligatoirement à demander des PERS juste pour condamner une porte... Il y aura un problème de réglementation sur ce sujet en zone parisienne. C'est inquiétant pour le service rendu aux usagers, car à n'en pas douter, cela ne risque pas d'améliorer la régularité et les incidents sur la ligne.

**Si vous avez des questions ou des remontées à nous faire,
n'hésitez pas à contacter un.e militant.e SUD-Rail.**